

PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ DE SAINT-UBALDE
MRC DE PORTNEUF

AVIS PUBLIC
DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE

AVIS PUBLIC est, par les présentes, donné :

QUE le conseil municipal sera saisi à sa séance régulière du 13 février 2023 débutant à 19 h 00 à la salle du conseil située au 427-C, boulevard Chabot, Saint-Ubalde, des natures et des effets d'une demande de dérogation mineure :

➤ **3611, chemin du Lac-Émeraude, lot 5 388 328 (Zone Rv-7)**

La dérogation mineure est demandée avant l'obtention d'un permis visant la construction d'un bâtiment complémentaire (garage) en cour avant situé à une distance de 1,5 m au lieu de 10 mètres tel que prévoit la sous-section 10.1.2 du règlement de zonage numéro 217.

Toute personne intéressée pourra se faire entendre par le conseil municipal relativement à cette demande lors de la séance ou faire parvenir ses observations ou objections par écrit à l'attention de la directrice générale, avant la tenue de la séance précitée à l'adresse suivante : Municipalité de Saint-Ubalde, 427-B, boulevard Chabot, Saint-Ubalde, G0A 4L0 ou par courriel à info@saintubalde.com.

DONNÉE À SAINT-UBALDE, CE 26 JANVIER 2023



Julie Francoeur
Directrice générale et greffière-trésorière

CERTIFICAT DE PUBLICATION

Je soussignée, Julie Francoeur, résidante à Saint-Sévérin, certifie sous mon serment d'office que j'ai publié l'avis ci-annexé, en affichant deux copies aux endroits désignés par le conseil, entre 8 h 30 et 12 h 00 de l'avant-midi, le 26 janvier 2023.

EN FOI DE QUOI, je donne ce certificat ce 26^{ième} jour de janvier 2023.



Julie Francoeur
Directrice générale et greffière-trésorière

